

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2023

PPLC SOUVERAINETÉ DE LA FRANCE, NATIONALITÉ, IMMIGRATION ET ASILE - (N° 1322)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 3

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 4

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« son »

les mots :

« sa totale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel en vue de préciser que l'assimilation à la communauté française ne peut être partielle.